



CE SITE LE HAVRE

Procès-verbal du Comité d'Établissement plénier

Du 11/01/2019



Étaient présents :

François FRIBOULET, Président
François LERAY, Directeur Armement
Christophe ZGRZEBNY – Directeur Ressources Humaines
Véronique CZELAJ – Responsable Ressources Humaines

TITULAIRES

Bruno LEDUC	Agent de maîtrise	CFDT
Ingrid DEHAIES	Agent de maîtrise	CFDT
Gwenaëlle LEGENDRE	Agent de maîtrise	CFDT
Olivier PATIN	Cadre	CFDT
Nathalie CAMERLYNCK	Cadre	FO
Simon-Clovis HYVERNAT	Officier	UGICT/CGT
Yann LEBIGOT	Officier	CFDT

SUPPLEANTS

Pascale WEAVER	Agent de maîtrise	CFDT
Sébastien FORTUNE	Cadre	CFDT
Claire-Lise HARDANT	Cadre	FO
Paul GOLAIN	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Yannig RAIMONDEAU	Personnel navigant d'exécution	FNSM/CGT

REPRESENTANTS SYNDICAUX

Arnaud GAOUYER	FNSM/CGT
Delphine DE FRANCO	CFDT

Invités :

Béatrice ANDREANI – Responsable Formation France
Hélène MIHELIC – Responsable Ressources Humaines

Excusés :

TITULAIRES

Bruno SALVADOR	Agent de maîtrise	FO
Yohann LUCIANI	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Pascal CLAIRFEUILLE	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Hervé POIRIER	Officier	CFE-CGC

SUPPLEANTS

Valérie AVENEL	Agent de maîtrise	CFDT
Thierry BOS	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Gaël ILDEBERT	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Jean-Pierre FAISANT	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Jérôme MERCIER	Personnel navigant d'exécution	FNSM/CGT
Renaud FRANÇOIS	Officier	CFE-CGC
Julie MAZELLA	Officier	CFE-CGC
Sylvain LOSSOIS	Officier	UGICT/CGT
Nicolas LE SCORNET	Officier	UGICT/CGT
Thierry DUDOUIT	Officier	UGICT/CGT
Emmanuel DELRAN	Officier	CFDT

REPRESENTANTS SYNDICAUX

Gaëlle AUBOURG	CFDT
----------------	------

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de François FRIBOULET.

Christophe ZGRZEBNY procède à l'appel.

1 Approbation du procès-verbal du CE plénier du 18/09/18 et des CE pléniers extraordinaires du 12/10/18, 13/11/18 et 29/11/18

Le procès-verbal du CE plénier du 18/09/18 et des CE pléniers extraordinaires du 12/10/18, 13/11/18 et 29/11/18 sont approuvés.

2 Situation de l'emploi des Personnels Navigants et Sédentaires : CDI, CDD, Contrat en alternance, Elèves, Emplois saisonniers, travailleurs temporaires

François LERAY fait état d'un effectif de 459 CDI et CDD à fin novembre. Néanmoins, début janvier, de nombreux officiers seront recrutés puisque 17 personnes sont sorties du M2 fin décembre.

3 Situation de la flotte R.I.F

- **Tableau des prévisions d'entrées / sorties de navires au sein de l'Armement de la flotte française**

François LERAY indique que la flotte est composée de 24 navires depuis la livraison du PCRFC CMA CGM Fort de France. Le calendrier prévoit une livraison du Fort-Royal mi-avril, du Fort Saint-Charles début juin 2019 et du Fort Fleur-d'épée en juillet

- **Information sur les cessions actuelles et futures des navires**

François LERAY précise que des discussions sont actuellement menées afin de renforcer la flotte dans le cadre du BREXIT. Ainsi, entre trois et cinq navires sont envisagés. S'agissant du PDV, les départs fonctionnent normalement, de même que les formations. A ce jour, 15 marins se trouvent à l'école de Marseille ou Saint-Malo et seront diplômés de leur brevet d'officier en juin 2019.

Delphine DE FRANCO souhaite savoir si la perspective du BREXIT ouvrira des possibilités pour des postes de commandants, de chefs mécaniciens et de seconds français.

François LERAY répond que la fonction de commandant fait l'objet de la plus grande vigilance. De plus, si la flotte augmente de manière forte et rapide, la filière polyvalente ne sera pas en capacité de fournir suffisamment d'officiers.

Delphine DE FRANCO aimerait savoir si des discussions auront lieu afin d'augmenter le nombre d'élèves à l'ENSM au regard des besoins.

François LERAY répond qu'entre 15 et 20 postes supplémentaires seront ouverts pour la rentrée 2019. Néanmoins, les jeunes pris au concours doivent avoir le niveau suffisant.

Paul GOLAIN considère qu'il serait dommage de se priver des personnes formées en filière monovalente présentes sur le marché de l'emploi.

François LERAY convient du fait que toutes les filières pourront en bénéficier.

Sébastien FORTUNE souhaite connaître le nombre de commandants manquant.

François LERAY répond qu'il manque entre 4 et 8 commandants pour 3 à 5 navires.

Patrick LAURANS rappelle que le salaire est un élément déterminant.

François LERAY répond que CMA CGM est extrêmement bien placé en termes de salaires.

Delphine DE FRANCO souhaite savoir s'il est envisagé de faire appel à des anciens commandants.

François LERAY répond par la négative.

Simon-Clovis HYVERNAT explique que l'objectif consiste non pas à recruter des commandants extérieurs, mais à favoriser la promotion interne. Malheureusement, la situation n'a pas pu être anticipée.

4 Suivi des non-conformités des heures de travail du Personnel Navigant

Yannig RAIMONDEAU fait remarquer que les heures de travail des cuisiniers sont toujours aussi importantes.

François LERAY répond que cet aspect, qui concerne les cuisiniers philippins, est en cours de correction.

Arnaud GAOUYER indique que les informations qu'il a lui-même remplies ne figurent pas dans le tableau.

Simon-Clovis HYVERNAT pense qu'un bug informatique s'est produit, car certaines lignes sont curieusement identiques.

Paul GOLAIN déplore le fait que les chiffres ne puissent pas être vérifiés en raison du système peu fiable.

Delphine DE FRANCO s'enquiert des différences entre le nombre de contrats de professionnalisation et d'élèves officiers entre 2017 et 2018.

François LERAY rappelle que certains élèves ont fini leur cursus, mais n'ont pas réalisé suffisamment de temps de navigation, c'est pourquoi CMA CGM préfère investir en proposant des stages à ces personnes.

Paul GOLAIN convient du fait qu'un temps de navigation soit nécessaire. Toutefois, les personnes concernées possèdent tout de même un diplôme d'officier.

Simon-Clovis HYVERNAT appelle néanmoins à la plus grande vigilance afin d'éviter les abus, car ces personnes sont brevetées en tant qu'officiers.

Yohann LUCIANI suggère d'indiquer dans le tableau la somme des heures de travail réalisées par les officiers de ponts mois par mois afin d'apporter une vision globale sur l'année.

François LERAY en prend note.

5 Commission Formation / Emploi :

- Avis de la commission formation sur le projet de plan de formation suite à la réunion du 10/01/19

Michel MARTIN précise que toutes les formations ont été accordées au personnel navigant en 2018. En outre, de nombreux PNEX partiront en formation pour devenir officiers dans un avenir proche. En 2019, les formations continueront en ce sens avec une relance des formations obligatoires par anticipation afin d'éviter des «bouchons» au niveau des écoles. Enfin, un nouveau simulateur sera installé à Marseille et une Académie sera également créée à l'avenir.

François LERAY ajoute que les perspectives 2019 concernent le gaz, la création d'un simulateur machine et l'évolution de l'approche de simulateur pont dans le cadre de la création d'une nouvelle équipe.

Paul GOLAIN signale que certaines organisations, telles que la CFTC, rapportent aux Affaires maritimes que l'ENSM commence à se privatiser, c'est pourquoi il invite la Direction à faire preuve de vigilance quant à la compréhension de la situation.

François LERAY explique que le simulateur gaz sera installé dans une salle mise à disposition par l'ENSM dans l'attente de la construction de l'Académie. Dans le même temps, les élèves de l'ENSM peuvent utiliser le simulateur.

Nathalie CAMERLYNCK souhaite connaître le coût d'un simulateur.

François LERAY répond que le coût du simulateur, qui s'élève entre 300 et 400 000 euros, était prévu dans l'achat des neuf navires au gaz. Par conséquent, seuls les écrans et ordinateurs doivent être achetés.

Michel MARTIN s'enquiert des simulations à l'aide de la réalité virtuelle.

François LERAY indique que des tests ont été effectués avec l'Académie sur des plages de manœuvres. Toutefois, les coûts doivent être étudiés.

Michel MARTIN indique que le personnel navigant a remis un avis favorable sur le bilan 2018 et les orientations 2019

Bruno LEDUC précise que, s'agissant du personnel sédentaire, les dépenses de formation se sont élevées au total à 35 000 euros.

Hélène MIHELIC ajoute que le montant approchera vraisemblablement les 40 000 euros.

Bruno LEDUC explique que le nombre de stagiaires formés a été plus important en 2018 qu'en 2017. Les formations ont été consacrées pour 41% aux formations supports et 33% à l'expérience professionnelle. En outre, la répartition par catégories socioprofessionnelles fait état d'un nombre plus important d'agents de maîtrise. Enfin, 37 stagiaires ont suivi des formations certifiantes.

La formation e-learning a comptabilisé 1 712 stagiaires pour 450,59 heures et 90 % des stagiaires ont suivi les formations dans leur intégralité. Néanmoins, la commission a demandé des chiffres plus précis, notamment le nombre de personnes formées. En 2019, un nouveau critère entrera donc dans ce calcul. En revanche, le taux de réussite atteint seulement 35 % sur les formations obligatoires.

Olivier PATIN souligne le taux de participation extrêmement faible des collaborateurs de l'UES alors que les formations obligatoires devraient être suivies par 100 % des collaborateurs.

Nathalie CAMERLYNCK fait néanmoins remarquer que le taux de participation en présentiel est plutôt satisfaisant sur le site du Havre.

Hélène MIHELIC indique que le constat est plus modéré en ce qui concerne les formations e-learning.

Olivier PATIN ajoute que tout dépend de la manière dont est présentée la formation.

Nathalie CAMERLYNCK estime que les personnes doivent pouvoir se dégager du temps pour suivre ces formations.

Olivier PATIN indique que la CFDT sédentaire considère que la manière dont est présenté l'e-learning n'intéresse pas le personnel, c'est pourquoi elle suggère d'instaurer une e-validation dès lors que la formation présentielle a été suivie. Cela permettrait de vérifier si la formation a été acquise ou non. Il s'enquiert ensuite de la répartition entre les formations internes et celles dispensées par un prestataire externe.

Béatrice ANDREANI répond que les formations internes représentent une large majorité.

Olivier PATIN déplore le fait que le résultat des formations ne soit pas contrôlé.

Béatrice ANDREANI explique qu'une évaluation est réalisée sur certains parcours (langues, bureautiques, etc.) et que des échanges ont ensuite lieu avec les managers.

Olivier PATIN fait par ailleurs remarquer que l'e-learning n'est pas intégré aux coûts de formation.

Béatrice ANDREANI indique qu'il sera intégré à partir de 2019.

Bruno LEDUC souligne l'importance de la vérification des formations suivies par le personnel.

François FRIBOULET fait état d'un changement de paradigme en matière de formation qui doit susciter une part de curiosité. Si le personnel ne s'inscrit pas dans cette perspective, il risque de se déconnecter des nouveautés.

Nathalie CAMERLYNCK suggère de prévoir des modules de formation visant à faciliter l'utilisation des outils.

François FRIBOULET considère néanmoins que le personnel doit prendre conscience de l'enjeu.

Claire-Lise HARDANT souhaite savoir si les salariés peuvent décrocher temporairement de leur activité afin de suivre les formations e-learning non obligatoires.

Christophe ZGRZEBNY rappelle que le sujet de la formation est abordé lors des entretiens annuels et qu'il fait l'objet d'un échange. Par conséquent, la question dépend des contextes, des équipes et des périodes de l'année.

Olivier PATIN fait remarquer que la question concernait les formations non obligatoires qui, bien qu'elles soient courtes, nécessitent du temps.

Bruno LEDUC pense que la direction souhaite que les salariés suivent la formation à la maison.

François FRIBOULET répond par la négative et ajoute que ce point doit faire l'objet d'un échange avec le manager.

Christophe ZGRZEBNY prend l'exemple des formations en anglais qui nécessitent de prendre du temps en dehors de son travail afin de progresser.

Claire-Lise HARDANT souligne le problème de l'open space qui ne facilite pas le suivi des formations.

Christophe ZGRZEBNY répond que la salle Rouen peut être réservée à cet effet.

Bruno LEDUC précise que 37 alternants et stagiaires, dont 6 contrats d'apprentissage et 31 stagiaires, ont été recensés en 2018.

Hélène MIHELIC ajoute qu'une trentaine d'étudiants sera recrutée en stage en 2019.

Béatrice ANDREANI indique que les orientations respectent les axes stratégiques de l'entreprise qui étaient déjà valables en 2018, à savoir accompagner les évolutions de l'ensemble des métiers. Les sujets de fond tel que les relations clients feront l'objet d'un parcours national s'inscrivant dans les priorités de 2019.

Dans tous les cas, le plan de formation répond aux besoins exprimés. Cette année, des échanges ont eu lieu avec l'ensemble des managers des agences. Ainsi, les besoins en 2019 nécessitent un volume équivalent à celui de 2018.

Olivier PATIN s'enquiert du budget déterminé.

Béatrice ANDREANI répond que les orientations restent identiques.

Nathalie CAMERLYNCK souhaite connaître le montant global de l'UES à fin décembre.

Hélène MIHELIC dispose uniquement des chiffres relatifs au site du Havre. De plus, la part des formations internes étant relativement importante, le coût pédagogique est moindre.

Bruno LEDUC explique que la commission a rendu un avis favorable.

Olivier PATIN fait remarquer que des interrogations persistent sur certains items, notamment le *well being*.

Delphine DE FRANCO rappelle que les navigants ont demandé que des informations concernant les marins qui souhaitent travailler à terre soient diffusées sur les différents sites.

Olivier PATIN ajoute que, lors de la NAO, un point spécifique avait été demandé afin que les personnes volontaires qui atteignent 50 ans puissent bénéficier d'un *check-up* santé. Tout le monde a trouvé l'idée intéressante qui a pourtant fait l'objet d'un retour négatif lors de la deuxième réunion pour des raisons financières.

Béatrice ANDREANI apporte des précisions sur la philosophie du projet de l'Académie. Cette future université sera une véritable entité juridique autonome qui aura vocation à répondre aux besoins des métiers du groupe CMA CGM. Cette dernière deviendra en outre un organisme de formation pour accueillir des personnes de tous horizons. Les parcours métiers seront certifiants (diplômes ou titres professionnels) et l'Académie a pour but de former les personnes, de devenir un lieu d'échange et un espace permettant de réfléchir à de nouvelles démarches. A cet effet, le site de l'ENSM à l'est de Marseille a été identifié.

Christophe ZGRZEBNY souligne le fait que plusieurs sites avaient été identifiés.

Béatrice ANDREANI précise que la bastide deviendra le cœur de l'université et qu'un nouveau bâtiment sera construit à proximité. L'ouverture de l'Académie est envisagée en septembre 2022.

Paul GOLAIN souhaite savoir si CMA CGM achète le terrain.

Béatrice ANDREANI répond que les locaux seront loués.

Paul GOLAIN souhaite savoir si l'offre de formation et le nombre de stagiaires ont été validés.

Béatrice ANDREANI explique que l'offre doit être définie. Il s'agira d'un outil de rayonnement pour l'entreprise afin d'attirer des étudiants du monde entier.

Paul GOLAIN aimerait savoir si la construction d'hôtels est prévue.

Béatrice ANDREANI répond qu'un hôtel sera prévu en dehors du site. L'acheminement sur le lieu de l'université fait également partie des discussions avec la Ville de Marseille.

Patrick LAURANS s'enquiert du coût du projet.

Béatrice ANDREANI n'est pas en capacité de répondre sur ce point et ajoute que le projet engendrera de nombreux changements au sein de l'équipe académique.

Paul GOLAIN s'enquiert de la date du démarrage du projet.

Béatrice ANDREANI répond que le projet a d'ores et déjà été lancé.

- **Information et consultation du CE sur les orientations générales en matière de formation 2019**

Christophe ZGRZEBNY dresse la liste des votants.

Nathalie CAMERLYNCK souhaite savoir si la consultation fera l'objet de deux votes différents (sédentaire et navigant).

Olivier PATIN rappelle que le CE plénier est une entité juridique entière.

L'information et consultation du CE sur les orientations générales en matière de formation 2019 recueille une abstention et huit voix favorables.

6 Commission Logement

- **Avis de la formation sur l'affectation de la participation de l'employeur suite à la réunion du 10/01/19**

Simon-Clovis HYVERNAT explique que la réforme et le regroupement des différents organismes arrivent à son terme. Le pôle national est situé à Paris et 13 directions régionales sont réparties sur le territoire, dont une à Caen. Un bureau a été conservé au Havre. Les salariés du Groupe peuvent s'adresser à n'importe quelle direction régionale. Néanmoins, les adresses ne sont pas connues.

Christophe ZGRZEBNY transmettra le document aux élus du CE.

Simon-Clovis HYVERNAT rappelle que l'entreprise cotise à hauteur de 0,45 % de la masse salariale, soit 1 013 000 euros en 2019. Neuf dossiers ont été gérés sur le site du Havre en 2018 :

- Logement locatif (3).
- Garantie LOCA-PASS (2)
- Dossiers MOBILI-PASS (3)

Le nombre de dossiers est relativement faible en raison d'un manque de communication.

Christophe ZGRZEBNY rappelle que des permanences sont effectuées plusieurs fois dans l'année depuis dix ans. Le document électronique sera néanmoins diffusé. Toutefois, les offres disponibles n'ont pas de valeur contractuelle et les plafonds sont extrêmement restrictifs.

Véronique CZELAJ ajoute que les informations figurent sur l'intranet.

Nathalie CAMERLYNCK souligne le fait que la diffusion du document peut inciter les personnes à consulter Action logement.

Simon-Clovis HYVERNAT fait remarquer que les seuils sont plutôt élevés et qu'un grand nombre de personnes peuvent en bénéficier.

Yannig RAIMONDEAU déplore le fait que les renseignements soient en majorité diffusés par voie électronique.

Yohann LUCIANI s'interroge sur le faible nombre de dossiers alors que le dispositif existe depuis longtemps, c'est pourquoi les élus souhaitent une information plus visible.

Christophe ZGRZEBNY répond que l'information est visible sur le site. Pour les navigants, le mode de diffusion sera décidé par l'Armement.

Patrick LAURANS souhaite savoir si Action logement a évoqué la prime de 1 000 euros en cas de délocalisation d'un salarié.

Christophe ZGRZEBNY répond par la négative.

Simon-Clovis HYVERNAT ajoute que les orientations politiques de 2019 porteront sur la construction neuve et l'accession à la propriété pour les jeunes couples ainsi que sur les aides relatives aux personnes handicapées. La commission n'a par ailleurs pas rendu d'avis.

- Information et consultation du CE sur l'affectation de la participation

La réglementation et l'utilisation des fonds font l'objet de trois abstentions et de cinq voix favorables.

7 Information / consultation du CE sur la décision unilatérale relative aux autorisations d'absence des stagiaires

Christophe ZGRZEBNY indique que les congés des stagiaires ont été alignés sur ceux des collaborateurs. Ils bénéficieront notamment de congés pour événements familiaux.

Nathalie CAMERLYNCK en déduit qu'il s'agit d'une transcription des dispositions légales.

Olivier PATIN fait donc remarquer que la question de l'ordre du jour est mal posée, car ce n'est pas une décision unilatérale de l'employeur.

Christophe ZGRZEBNY rappelle néanmoins que l'entreprise prévoyait d'ores et déjà certaines dispositions.

Olivier PATIN souligne le fait que la question du temps de travail doit être discutée avec les organisations syndicales.

Christophe ZGRZEBNY répond que le sujet des stagiaires est différent.

La décision unilatérale relative aux autorisations d'absence des stagiaires recueille une abstention et huit voix favorables.

8 Point sur l'outil Sales Force

François FRIBOULET indique que l'Agence France a battu son record de volumétrie en dépassant un million de TEU import et export sur 2018. S'agissant de Sales Force, sur le périmètre du Havre, un débordement de messages s'est produit dans le système, mais a été résolu. Les 100 % devraient donc être atteints fin janvier.

Par ailleurs, les retours sont plutôt positifs. Une période de familiarisation avec la catégorisation a bien évidemment été nécessaire, mais le personnel reconnaît désormais un certain confort. Le module documentation export, puis import, sera mis en place cette année. En d'autres termes, toutes les équipes devraient travailler avec l'outil Sales force d'ici la fin de l'année.

Olivier PATIN indique que la personne qui devait porter le sujet est absente ce jour, mais avait souligné des problèmes.

François FRIBOULET considère que la meilleure façon d'appréhender la situation consiste à rencontrer les équipes et à observer leur fonctionnement sur l'outil.

Nathalie CAMERLYNCK précise que cela suscite des craintes auprès des salariés qui n'utilisent pas encore l'outil.

Christophe ZGRZEBNY rappelle que tout changement est anxiogène, mais que les personnes sont convaincues après quelques mois de pratiques.

Nathalie CAMERLYNCK fait remarquer que la période d'adaptation n'est toutefois pas la même selon les personnes.

François FRIBOULET en a conscience.

Gwenaëlle LEGENDRE en déduit que le personnel concerné, dans son ensemble, était plutôt satisfait.

François FRIBOULET ne disconvient pas du fait que des éléments soient signalés aux représentants du personnel. Néanmoins, il a pu observer le personnel afin d'établir un constat objectif et non basé sur le ressenti et les interprétations.

Gwenaëlle LEGENDRE souhaite savoir s'il s'agit de la raison pour laquelle des personnes d'autres services ont été appelées pour apporter leur aide.

François FRIBOULET répond que cet aspect n'est pas lié à Sales force.

Nathalie CAMERLYNCK aimerait savoir si la réorganisation des salariés Orient est liée à des mobilités.

François FRIBOULET le confirme.

Claire-Lise HARDANT souhaite savoir comment est partagée la connaissance avec Sales force.

François FRIBOULET répond que les *power user* forment les personnes sur le terrain.

Olivier PATIN s'enquiert du retour des clients.

François FRIBOULET indique qu'à ce jour la situation est transparente. Le jour où l'entreprise sera en capacité d'avoir une analyse fine de toutes les interactions avec le client, la perception pourra néanmoins changer.

Nathalie CAMERLYNCK souhaite savoir quel recul la direction estime nécessaire pour obtenir un résultat pertinent.

François FRIBOULET estime que deux mois d'expérience sont nécessaires pour que les équipes soient à 100 %. Enfin, d'autres aspects pourraient être intégrés à Sales Force et sont actuellement à l'étude dont le process de traitement des litiges et la gestion des demandes d'équipement.

9 Situation de l'emploi des Personnels Navigants et Sédentaires : CDI, CDD, Contrat en alternance, Elèves, Emplois saisonniers, travailleurs temporaires (Suite)

Véronique CZELAJ fait état d'un effectif de 469 personnes (381 Agence France, 23 CC LOG, 51 SA et 14 CMA SHIPS). En outre, 38 CDD sont comptabilisés dont 6 pour remplacement, 26 pour accroissement d'activité et 6 apprentis. Neuf personnes se trouvent dans le cadre du PDV. Les mouvements enregistrent 4 entrées, dont 3 CDD et un CDI ainsi que 2 sorties, dont un CDD et un PDV. Enfin, deux CDD ont été transformés en CDI en novembre et l'intérim représente 5,33 ETP.

10 Heures supplémentaires du personnel sédentaire du mois d'octobre 2018

Véronique CZELAJ explique que 337 badgeants ont enregistré 146 dépassements pour 586 heures dont 119 heures payées.

Sébastien FORTUNE fait état d'un mail émanant d'un manager au sujet du paiement des heures supplémentaires d'un salarié. Manifestement, une décote, qui n'est jamais identique, est appliquée par la DRH.

Christophe ZGRZEBNY répond que les décotes ne sont pas appliquées de manière systématique suite aux discussions menées avec les managers.

Sébastien FORTUNE indique que le cas concerné présente tout de même une décote de 16 heures pour 76 heures supplémentaires

Christophe ZGRZEBNY explique que la décote correspond notamment à la pause de confort et qu'elle est appliquée en cas de dépassements importants.

Paul GOLAIN incitera dans ce cas les personnes à négocier des heures supplémentaires sans décote.

Christophe ZGRZEBNY rappelle que certains managers ne sont parfois pas capables de définir le nombre d'heures supplémentaires nécessaires par avance.

Michel MARTIN indique que le salarié ne doit pas en subir les conséquences.

Olivier PATIN déplore le fait que la décision soit arbitraire. Un accord a été trouvé à Marseille sur le paiement des heures supplémentaires. Ainsi, la Direction défalque systématiquement 15 minutes. Toutefois, Olivier PATIN ne souhaite pas que cela s'applique au site du Havre et rappelle qu'il n'a jamais été question de quotas.

Christophe ZGRZEBNY n'invente aucune règle puisque l'Inspection du travail avait considéré la question des pauses de confort en 2010 ou 2011. Or ces pauses n'entrent pas dans le temps de travail effectif selon la loi.

Simon-Clovis HYVERNAT rétorque que l'aller et retour à la machine à café ne doit pas être décompté.

Christophe ZGRZEBNY invite Simon-Clovis HYVERNAT à consulter le Code du travail. Il prend néanmoins note des remarques afin de revoir la définition des volumes nécessaires d'heures supplémentaires par le manager et étudiera le cas signalé.

Olivier PATIN souhaite que l'entreprise trouve une solution au problème des heures supplémentaires. Or avoir recours à un quota de manière arbitraire n'est pas acceptable puisqu'il est impossible de déterminer les personnes qui prennent réellement des pauses ou non.

Christophe ZGRZEBNY répond que ce rôle revient au manager.

Olivier PATIN considère que l'entreprise doit responsabiliser les managers (N+1) afin de contrôler le travail effectué. Ce dernier devrait, dans le cadre du système de pointage, avoir la possibilité de valider les heures supplémentaires.

11 Questions diverses

Olivier PATIN s'enquiert du retour des salariés concernant le paiement sur 13 mois.

Christophe ZGRZEBNY répond qu'une trentaine de personnes a répondu.

Nathalie CAMERLYNCK indique que certaines personnes avaient remarqué sur leur bulletin de paie que la participation au forfait LIA avait doublé.

Christophe ZGRZEBNY explique que ce constat est dû à un réajustement des règles de participation.

Olivier PATIN rappelle que cette participation est une chance, car le coût du forfait annuel est exorbitant.

Paul GOLAIN s'enquiert du taux appliqué dans le cadre du prélèvement à la source.

Christophe ZGRZEBNY répond que l'information figure au dos du bulletin de paie.

Paul GOLAIN fait remarquer que ce n'est pas le cas pour les navigants.

Christophe ZGRZEBNY en prend note.

Les dates des prochains CE sont déterminées comme suit :

- CE initial : 29 janvier et 26 février.
- CE plénier : 21 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Président du CE

François FRIBOULET



Secrétaire du CE

Olivier PATIN

